

Motion de l'Assemblée Générale de l'UFR Arts & Médias
Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3
Jeudi 12 avril 2018

L'Assemblée Générale des personnels de l'UFR Arts & Médias, réunie ce jour dans l'amphi D03 de Censier, a adopté la motion suivante :

« Réunie le 12 avril 2018, l'Assemblée Générale des personnels de l'UFR Arts & Médias de la Sorbonne Nouvelle constate que, malgré les alertes lancées et réitérées par sa direction depuis le mois de novembre 2017, sa tutelle :

- 1) n'a pas pris la mesure des difficultés qu'occasionnerait le transfert du traitement des plus de 20.0000 demandes d'admission en 1^{ère} année au sein de cette composante
- 2) n'a pas fait remonter ces problèmes auprès du Rectorat de Paris et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 3) s'est montrée dans l'incapacité d'y apporter des solutions en interne ou en externe.

Elle constate aussi l'impossibilité matérielle, de ce fait, de procéder, faute de temps et de moyens humains suffisants, à un examen qualitatif de chacun des dossiers reçus, examen pourtant exigé par la loi et auquel les élèves et étudiant.e.s candidat.e.s pourraient légitimement aspirer.

De même, l'Assemblée Générale de l'UFR Arts & Médias dénonce tant le transfert vers notre établissement de la responsabilité juridique des réponses délivrées aux candidat.s que l'importance accordée à une publication des algorithmes que chaque commission d'examen des vœux est censée utiliser en vue d'un pré-classement des candidatures.

En effet, s'il doit aussi répondre à des critères qualitatifs, le classement effectué serait loin d'être entièrement déterminé par de tels algorithmes ; en tout état de cause, il serait remanié par le rectorat de Paris suivant des critères de sectorisation et de priorisation des étudiant.e.s boursier.e.s.

Les personnels de l'UFR Arts & Médias réunis en Assemblée générale refusent donc que les collègues enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs de leur composante soient non seulement obligés d'assumer, au détriment de toutes leurs autres missions et dans l'urgence, des tâches humainement et techniquement irréalisables mais en outre, potentiellement mis en demeure de répondre de décisions sur lesquelles les commissions d'examen des vœux d'Arts & Médias n'auraient pas été souveraines.

En conséquence, l'Assemblée Générale des personnels de l'UFR Arts & Médias demande que les autorités de tutelle de leur composante veillent à aménager des moyens humains et matériels pour assurer des conditions d'admission dans le respect des candidats et des collègues chargés de gérer l'entrée dans nos formations.

Le problème de la réussite étudiante ne se résume pas à la mise en place d'un outil technique comme Parcoursup mais demande d'importants moyens supplémentaires pour l'accompagnement pédagogique des étudiant.e.s. »

Motion adoptée à 67 voix pour, 3 voix contre et 16 abstentions (sur 86 suffrages exprimés).